



SITUATION SANITAIRE: LA PROTECTION DES PERSONNELS EST UNE OBLIGATION

Alors que la situation sanitaire continue à se dégrader, la protection des personnels, obligation réglementaire en vertu du décret 82-453 sur l'hygiène et la sécurité, n'est toujours pas au rendez-vous.

- La CGT Educ'Action de l'Ain a dénoncé dès mai 2020 le **scandale des masques** de qualité « grand public », fournis en nombre insuffisant, qui ne représentent pas des équipements de protection individuels de nature à préserver les personnels.
- A ce défaut de protection s'est ajoutée la **mise en danger des personnels** exposés de manière continue à un agent biocide toxique, le zéolite d'argent. Il a fallu plus d'une semaine après les révélations relatives à cette exposition, et après les interpellations syndicales, pour que le recteur de l'académie de Lyon donne l'instruction de retirer de l'usage ces masques DIM, sans pour autant assurer la fourniture en masques de qualité professionnelle - en quantité suffisante - aux personnels.
- Le ministère, depuis le début de la crise, multiplie les **manœuvres dilatoires** pour se défaire de ses obligations réglementaires. Les économies de bouts de chandelle prennent le pas sur l'exigence de protection des personnels.
- La hiérarchie **refuse le recours au télétravail** à de nombreux personnels des services déconcentrés, contre toute logique.

Pendant des semaines, contre toute évidence, le ministère a nié que les établissements scolaires représentaient des foyers potentiels de contamination, exposant ainsi collègues, élèves et familles faute de mesures de protection adéquates inscrites dans une réelle démarche de prévention santé-travail (masques de qualité professionnelle, adaptation des mesures de protection à la réalité du métier, réduction d'effectifs, temps de pause accru...).

Aujourd'hui, alors qu'il est question de reconfiner, la santé des personnels et des élèves passe au second plan. Encore une fois: manque d'anticipation et gestion à la petite semaine!

Cette situation met en évidence:

- ⇒ Les carences logistiques de l'éducation nationale
- ⇒ Une hiérarchie qui se défait de son rôle organisateur.
- ⇒ La nécessité de lutter pour imposer une réelle démarche santé-travail.

La CGT, riche de son expérience interprofessionnelle en la matière, exige:

- La création de **CHSCT par établissements**, disposant d'un pouvoir d'enquête et d'expertise indépendante, des moyens financiers et humains permettant la réalisation de ces expertises : la hiérarchie ne doit pas décider seule des mesures adaptées.
- Le **renforcement de la médecine de prévention**, scandaleusement sous-dotée, avec une politique salariale permettant de recruter en nombre des médecins, de manière à leur permettre non seulement le suivi des personnels mais des visites de prévention sur site.

SE SYNDIQUER CGT